



**PUBLICATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS UNE AUTRE
LANGUE QUE LE FRANÇAIS ÉTAIT REQUISE OU SOUHAITÉE AU
31 DÉCEMBRE 2023**

Conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et en vertu de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, la municipalité de Saint-Michel est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé :	0 poste
Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable :	0 poste

Saint-Michel, le 29 avril 2024

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST

Greffière-trésorière adjointe